

La région de Bâle : un exemple de coopération transfrontalière

Autor(en): **Briner, Hans J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **63 (1983)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La région de Bâle : un exemple de coopération transfrontalière

Délimitation géographique

On confond souvent les institutions comme la « Regio Basiliensis » ou les commissions intergouvernementales franco-germano-suissees avec les territoires tels que la « Regio » et l'agglomération bâloise.

La « Regio » désigne la zone frontalière européenne située dans le bassin rhénan entre le Jura, la Forêt Noire et les Vosges, où vivent plus de deux millions de personnes. La « Regio » comprend trois régions nationales :

- la « **Bade Sud** » en Allemagne, qui se compose des « Landkreise » (arrondissements) d'Emmendingen, de Brisgau-Hochschwarzwald (partie ouest) et du « Stadtkreis » Freiburg (arrondissement) ;
- la « **Haute Alsace** » en France, qui comprend les départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort ;
- la « **Suisse du Nord-Ouest** » en Suisse, qui comprend les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie (districts de Rheinfelden et de Lauenburg), Soleure (districts de Dorneck et de Thierstein), Berne (district de Laufon) et Jura (districts de Delémont et de Porrentruy).

Habitants :

« Bade Sud »	2 100 000
« Haute-Alsace »	750 000
« Suisse du Nord-Ouest » ..	580 000

L'agglomération des trois frontières de Bâle désigne la zone urbaine bâloise qui s'étend au-delà des frontières nationales. Le nombre de ses habitants s'élève à plus d'un demi-million.

« L'agglomération des trois frontières de Bâle », zone statistiquement bien définie, se compose du manteau de



l'agglomération et du noyau de l'agglomération. Elle se subdivise en différents secteurs.

Habitants	502 000
• secteur allemand du manteau	93 000
• secteur français du manteau	34 000
• secteur suisse du manteau	182 000
• noyau de l'agglomération (ville de Bâle sans Riehen et Bettingen)	193 000

Institutions

La « **Commission intergouvernementale franco-germano-suisse** » fut créée le 3 novembre 1975, sur la base d'un échange de notes entre Bonn, Berne et Paris, « pour les problèmes de voisinage ». Elle élabore des recommandations à l'intention des parties contractantes et peut si nécessaire préparer des projets d'accords. Elle a mis sur pied deux comités régionaux pour la partie du nord et la partie sud du Rhin supérieur, et elle peut déléguer des questions de fond à des groupes de travail. Les questions d'intérêt trinational sont généralement traitées au sein du « Comité régional tripartite » du sud, tandis que les problèmes qui n'intéressent que les partenaires allemands et français sont étudiés dans le cadre du « Comité régional bipartite » du nord.

La « Commission intergouvernementale franco-germano-suisse » se réunit en règle générale une fois par an, à tour de rôle dans un des trois États. Elle comprend trois délégations de huit membres placées sous la direction des ministères des affaires étrangères, et des experts de leur choix.

Le « **Comité régional tripartite** » correspond au comité du sud des deux comités régionaux créés par la « Commission intergouvernementale franco-germano-suisse » (et constitue la succession officielle de l'ancienne « Conférence tripartite » 1971-1975). Il s'occupe de toutes les questions locales et régionales qui intéressent par principe les trois parties contractantes. Il traite aussi des questions dont l'a chargé la « Commission intergouvernementale franco-germano-suisse », lui transmet des recommandations et des propositions. Il peut désigner des groupes de travail.

Le « Comité régional tripartite » se réunit en règle générale deux fois par an, à tour de rôle dans une des trois sous-régions de la « Regio ». Il comprend trois délégations de cinq membres assistés d'experts sous la direction suivante :

- « Bade Sud » : Regierungspräsidium Freiburg ;
- « Haute Alsace » : Préfecture de la région Alsace ;
- « Suisse du Nord-Ouest » : Département économique et social du canton de Bâle-Ville.

La « **Regio Basiliensis** » (à ne pas confondre avec le territoire « Regio ») est une association au sens du Code civil suisse. Son siège est à Bâle. Elle fut fondée en 1962 dans le but de « participer à la planification et à l'encouragement du développement économique, politique et culturel de la zone appelée la « Regio ». Y sont associés des membres individuels et des membres collectifs, dont les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Son budget porte sur une somme de l'ordre de 600 000 FS et son financement est assuré par les cantons de Bâle-Ville pour 300 000 FS, Bâle-Campagne pour 150 000 FS et par les industries de la région pour le même montant.

La « Regio Basiliensis » représente le partenaire suisse dans les négociations tripartites. Le comité directeur représente surtout les membres collectifs. Il siège quatre fois par an.

- Le groupe de travail se réunit une fois par semaine pour délibérer des affaires courantes avec le secrétaire général.
- Le secrétariat général est l'organe exécutif de l'association. Il établit des contacts tout en s'efforçant de les consolider et de les cultiver. Il fait faire des études et des recherches et assume la coordination des travaux des « groupes de projet » désignés par l'association (par exemple « Étude Regio sur l'économie de la Suisse du Nord-Ouest »).

Le « **Service de coordination internationale de la Regio** » est affilié à la « Regio Basiliensis » en tant que service semi-public, conformément à la convention du 2 juin 1969 entre les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Il fut mis sur pied pour « assister les organes de l'aménagement régional et les services publics de planification en matière de coordination et d'information, tâches qui s'imposent au-delà des frontières nationales lors de l'aménagement régional à l'intérieur de la partie suisse de la région bâloise ». Sous la direction du Département économique et social du canton de Bâle-Ville, le Service de coordination exerce la fonction de secrétariat de la délégation suisse auprès du « Comité régional tripartite ». En outre, il est responsable du côté suisse de l'organisation et de la réalisation des « Rencontres périodiques

internationales de coordination » et des « groupes de travail » tripartites du « Comité régional tripartite ».

Partenaires

Par le biais du « Service de coordination internationale de la Regio », les partenaires de coordination de la « Regio Basiliensis » sont les suivants :

- en Allemagne, le Regierungspräsidium Freiburg ;
- en France, la Mission régionale de la Préfecture de la région Alsace.

Font partie des membres permanents des « Rencontres périodiques internationales de coordination », outre les trois instances de coordination mentionnées :

- du côté allemand : Regionalverband Südlicher Oberrhein (Freiburg), Regionalverband Hochrhein-Bodensee (Waldshut), Landratsamt Lörrach ;
- du côté français : OEDA (Organisation d'études, de développement et d'aménagement de la région Alsace, Strasbourg), Sous-Préfecture de Mulhouse, Regio du Haut-Rhin (Mulhouse), CAHR (Comité d'action pour le progrès économique et social haut-rhinois, Colmar/Mulhouse) ;
- du côté franco-allemand : CIMAB (Communauté d'intérêts de la Moyenne Alsace et du Brisgau, Colmar/Freiburg) ;
- du côté suisse : « Regionalplanungsstelle beider Basel ».

La prise de conscience de la région bâloise

Dans le processus actuel de développement, les régions sont appelées à jouer un rôle toujours plus important. La prise de conscience des problèmes régionaux a pour origine, il est vrai, la concentration de pouvoirs toujours plus décisifs dans des centres d'attraction qui deviennent très forts et moins nombreux.

La région bâloise prend aujourd'hui conscience d'être toujours plus isolée du reste de la Suisse.

Dans ce contexte, le nord-ouest de la Suisse constitue, il faut le constater, une région qui devient marginale face au plateau, et plus spécialement face à la région zurichoise, pôle d'attraction très fort qui se manifeste bientôt dans tous les domaines.

Actuellement, tout le développement du secteur tertiaire passe par Zurich et sa région. La concurrence très vive qui s'exerce entre la région bâloise et la région zurichoise se manifeste nettement au détriment de Bâle.

Au cours des dernières années, tout le secteur de l'informatique, qui nourrit de belles promesses de développement, s'est concentré dans l'agglomération zurichoise. Il en va de même dans le secteur des banques étrangères. Les nouvelles implantations de banques étrangères ont eu lieu approximativement de la manière suivante: 55 % à Zurich, 35 % à Genève et 3 % à Bâle. Les idées que la Regio Basiliensis propose pour la défense de la région bâloise font que certains appellent ses membres « les séparatistes de la Suisse ». Il est bien clair qu'ils ne s'en formalisent pas !

Dans le domaine des transports, la région bâloise possède d'excellentes chances sur le plan européen en ce qui concerne notamment les communications Nord-Sud. En l'an 2000, les Allemands auront assurément achevé une voie rapide jusqu'à Bâle. En outre, il existe un projet de liaison ferroviaire rapide entre Bâle et Berne, dans l'optique de cet axe Nord-Sud. Cette future réalisation figure dans le projet de conception globale des transports. La liaison sera souterraine, et le devis prévu pour la mise sur pied de ce projet s'élève à 1 milliard de francs suisses. On pourrait penser qu'il s'agit là d'un projet démesuré. Cependant, il faut souligner que les CFF ont programmé une voie directe Berne-Olten, qui reviendrait à 4 milliards de francs suisses et permettrait de gagner 30 minutes seulement entre ces deux localités.

A ce propos, il convient de souligner qu'un conseiller d'État soleurois a déclaré que, selon lui, le projet d'amélioration de l'axe Genève-Berne-Olten-Bâle entraînerait, s'il est réalisé, une mise à l'écart de la région de Bienne et de la chaîne du Jura, et des difficultés encore plus importantes que celles rencontrées actuellement.

Aussi le projet d'une liaison Bâle-Berne doit donc être envisagé, sinon Bâle risque de devenir une ville de musées. C'est pourquoi la Regio Basiliensis lutte dans ce sens pour conserver un avenir industriel à la région bâloise. Sur le plan autoroutier, la position de la région bâloise doit être considérée comme bonne.

Les raisons d'espérer de la région bâloise dans le cadre des relations transfrontalières

Au cours des dix dernières années, la Regio Basiliensis a réalisé des études qui ouvrent d'ailleurs des perspectives nouvelles à d'autres régions transfrontalières d'Europe. Elle a en effet mis au point des méthodes importantes en matière de planification régionale transfrontalière. Le Conseil de l'Europe, ainsi que les services responsables de la politique régionale à Bruxelles, ont constamment eu recours aux travaux de la Regio, en ce qui concerne les problèmes des régions frontalières. A ce propos, une analyse a été publiée en été 1981. Il s'agit d'un projet de recherche du Fonds national suisse, dans le cadre des programmes nationaux de recherche, intitulé « Les problèmes des régions frontalières entre Genève et Bâle, les conséquences économiques et institutionnelles des frontières nationales ». Quelques-unes des plus importantes conclusions de cette analyse peuvent se résumer ainsi :

- l'ordre constitutionnel et administratif délimite le cadre de toutes les activités des gouvernements, des administrations, des associations privées et des personnes privées, à l'intérieur de l'État et au-delà des frontières ;
- les tâches toujours plus complexes qu'imposent les « coutures administratives » échappent aujourd'hui au domaine d'action des communes, qui se voient supplantées dans leurs obligations par des ensembles plus importants, ce qui implique des relations horizontales plus suivies. Il importe donc de surmonter les difficultés qui peuvent surgir en prenant des mesures adéquates. Les données des problèmes ainsi que les solutions politiques à envisager peuvent être examinées dans le cadre de la « régionalisation » ;
- le processus de développement économique, les problèmes sociaux et les infrastructures à mettre en place ne dépassent pas seulement les frontières communales, mais, dans les régions limitrophes, souvent aussi les frontières cantonales et nationales, ce qui crée une interdépendance au-delà de toutes les frontières administratives. Une situation paradoxale en est le résultat : d'une part, le fait d'exiger toujours davantage de l'État entraîne le renforcement des frontières existant à tous les niveaux, et d'autre part, une évolution économique et sociale qui dépasse les frontières crée des divergences croissantes entre la répartition socio-économique et juridique de la zone entière.

Dans cette optique l'analyse de cette situation à l'intérieur notamment de l'espace trinational de la Regio a obtenu, dans le cadre de ce projet de recherche, des résultats non dénués d'intérêt :

- les trois parties intéressées n'ont pas encore véritablement fait preuve de bonne volonté en vue de régler en commun et en tant que partenaires, sur le plan national, les conflits dans la région limitrophe de la Regio ;
 - abstraction faite de la coopération remarquable, qui dure en partie depuis plusieurs dizaines d'années entre certains organes nationaux de l'administration publique et de sociétés mi-publiques, mi-privées, dans le domaine de l'infrastructure et des douanes, il est clair aujourd'hui, que des initiatives en vue d'une coopération valable au-delà des frontières ne peuvent être attendues, au moins pour la plupart d'entre elles, que « sur place », c'est-à-dire, dans la région même.
- La bonne volonté des organes officiels, en vue de coopérer au-delà des frontières et de prendre connaissance des problèmes existants, dépend essentiellement du « climat de voisinage », au niveau régional, cantonal et national.
- la création d'un climat constructif et bien intentionné entre voisins est la condition pour la mise en œuvre d'une coopération transfrontalière véritable – et non seulement à fonction d'alibi – surtout dans le domaine de la planification. Les régions limitrophes ne peuvent ici qu'exercer une influence restreinte ;
 - la confiance entre voisins et l'existence de procédés de coopération dépendent l'un de l'autre, les deux – de par leur nature – ne peuvent être établis après un premier départ, que grâce à un développement de longue haleine ;
 - les efforts internationaux, en particulier ceux du Conseil de l'Europe, jouent un rôle de catalyseur. Aussi est-il urgent de ratifier, par exemple, la Convention européenne pour la coopération transfrontalière, convention signée jusqu'à présent par 8 pays.